

La retransmission des conseils communaux en Belgique francophone : entre promesse démocratique et adoption fragmentée

La diffusion en ligne des conseils communaux en Wallonie et à Bruxelles s'est imposée comme pratique possible depuis 2018, accélérée brutalement par la COVID-19 en 2020, mais reste aujourd'hui **exceptionnelle plutôt que normalisée**, adoptée par seulement 10-20% des communes wallonnes et 37-53% des communes bruxelloises. Malgré un cadre juridique favorable reposant sur le principe constitutionnel de publicité des séances (Article 162 de la Constitution), des obstacles financiers, techniques et politiques freinent la généralisation d'une pratique qui pourrait transformer l'accessibilité de la démocratie locale. (Parlement-wallonie) Cette situation crée une **inégalité démocratique territoriale** : certains citoyens peuvent suivre leur conseil communal depuis chez eux, d'autres doivent se déplacer physiquement ou renoncer à suivre les débats. Paradoxalement, alors que les parlements régionaux et fédéral ont normalisé le streaming professionnel, le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens reste le plus fermé, illustrant un décalage entre possibilités techniques et volonté politique.

Le principe de publicité : un fondement constitutionnel clair mais interprété avec souplesse

L'Article 162 de la Constitution belge établit sans ambiguïté que **la loi doit consacrer l'application du principe de la publicité des séances des conseils communaux**. (Parlement-wallonie) (Pouvoirs-locaux) Ce principe démocratique fondamental, conçu à une époque où la présence physique constituait l'unique modalité d'accès, s'est progressivement adapté à l'ère numérique sans perdre sa force normative. Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) en Wallonie et la Nouvelle loi communale (NLC) à Bruxelles traduisent cette exigence constitutionnelle : "Les réunions du conseil communal sont publiques" (Mons) (Article L1122-20 CDLD). (Parlement-wallonie) (UVCW)

Ce cadre juridique prévoit deux exceptions au principe de publicité : les questions de personnes et les décisions prises à la majorité des deux tiers des membres présents. (UVCW) La jurisprudence du Conseil d'État a établi un principe cardinal en 2013, confirmé par la ministre Valérie De Bue : **l'enregistrement sonore et visuel des séances de conseil communal, ainsi que leur reproduction dans les médias, ne peuvent faire l'objet de restrictions ou d'interdictions, sous peine de violer le droit à la liberté d'expression**. Les figures publiques, incluant les élus, sont considérées avoir donné un consentement tacite pour l'utilisation de leur image dans le contexte de leurs fonctions publiques. (Parlement-wallonie) (Parlement-wallonie)

Le décret wallon du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux marque une avancée significative en imposant la publication en ligne des projets de délibérations au moins cinq jours ouvrables avant les séances. (UVCW) (Deliberations) Cette réforme, mise en œuvre progressivement entre septembre 2022 et octobre 2023 selon la taille des communes, renforce la transparence en amont des décisions. (Deliberations) Toutefois, **elle ne rend pas obligatoire le streaming des séances**, laissant cette pratique à la discrétion des autorités locales.

L'énigme Vincent Lefebve : une attribution erronée révélatrice

Une clarification importante s'impose concernant les travaux de Vincent Lefebve, chercheur au Crisp. Les recherches approfondies n'ont identifié **aucune publication spécifique de Vincent Lefebve sur la retransmission des conseils communaux**. Ce chercheur, juriste et philosophe spécialisé dans les réformes de la justice, les usages politiques du droit et les élections, a publié en 2022 "Faut-il filmer la justice ?" qui traite de la **captation des procès judiciaires**, notamment en cour d'assises, et non des conseils communaux. (CRISP asbl)

(ULB)

Cette confusion révèle peut-être l'absence d'études académiques systématiques sur le streaming municipal en Belgique francophone. Un article récent publié le 3 octobre 2025 intitulé "Ce soir, j'peux pas, j'ai conseil communal" apparaît sur le site du Crisp, (CRISP asbl) (Brulocalis) mais son contenu complet n'était pas accessible lors de cette recherche. Le titre suggère qu'il pourrait aborder la participation citoyenne aux conseils plutôt que leur retransmission. Cette lacune dans la littérature académique belge contraste avec l'importance démocratique du sujet et souligne un besoin de recherches empiriques rigoureuses.

Une adoption pionnière suivie d'une accélération pandémique puis d'une régression

L'histoire de la retransmission des conseils communaux en Belgique francophone suit un arc narratif en quatre phases distinctes. Durant l'ère pré-numérique (avant 2017), la publicité se limitait à la présence physique dans la salle du conseil, aux bulletins communaux publiés après les séances et aux comptes rendus de presse écrite. Cette période incarnait une démocratie locale fermée, élitiste, où l'accessibilité dépendait de la disponibilité physique et de la mobilité des citoyens.

La phase pionnière (2017-2019) voit émerger les premiers streaming expérimentaux. François Renard, conseiller communal de Burdinne, lance en novembre 2017 un streaming via Facebook Live, initiative semi-officielle qui préfigure l'évolution. (L'Avenir) **Saint-Josse-ten-Noode** devient en mai 2018 la première commune bruxelloise à diffuser officiellement ses conseils sur YouTube. Woluwe-Saint-Lambert suit en février 2019, puis la Ville de Bruxelles en juillet 2019 - un moment historique salué par BX1 : "Pour la première fois de son histoire, le conseil communal de la Ville de Bruxelles est visible sur Internet". (BX1) En Wallonie, Liège inaugure en janvier 2018 une plateforme dédiée (conseilcommunal.liege.be) issue de la consultation citoyenne #RéinventonsLiège, (Liege) tandis que Namur démarre en juin 2019. (Ville de Namur)

La pandémie de COVID-19 en mars 2020 constitue le **tournant le plus significatif**. Les arrêtés des 23-24 mars 2020 du Gouvernement wallon imposent la tenue des conseils par vidéoconférence jusqu'au 3 mai 2020, avec obligation de diffusion en streaming lorsque des séances publiques ont lieu. (UVCW) (UVCW) Cette contrainte légale force une adoption universelle temporaire. Molenbeek-Saint-Jean lance son streaming en mai 2020, accéléré par les restrictions sanitaires. (BX1) Virtuellement toutes les communes expérimentent alors l'accès distant, normalisant une pratique jusque-là perçue comme innovante et exceptionnelle.

La phase post-pandémique (2021-2025) révèle une **régression préoccupante**. Le décret du 15 juillet 2021 autorise les réunions virtuelles uniquement en situations extraordinaires (phases d'urgence activées), rétablissant la présence physique comme principe. (UVCW) (uvcw) De nombreuses communes abandonnent le streaming :

dans l'arrondissement de Huy-Waremme, seules 6 communes sur 31 maintiennent la diffusion en février 2025.

(L'Avenir) (lavenir) Brugelette discontinue son contrat de 15.000€ avec NoTélé en 2020, citant les coûts mais aussi "les critiques que cela engendre... on est bien salis". (DHnet) (L'Avenir) Cette citation de la conseillère Johanna Hubeau révèle une **dimension psychologique** souvent occultée : la peur de la critique publique en ligne.

État des lieux fragmenté : des données lacunaires mais des tendances claires

L'absence de statistiques centralisées constitue une première découverte significative. Ni l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), ni l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) ne publient d'inventaire exhaustif des communes pratiquant le streaming. Cette lacune même est révélatrice : le streaming reste perçu comme une initiative locale plutôt qu'un enjeu régional nécessitant un suivi systématique.

En Wallonie (262 communes), (Wikipedia) les recherches ont identifié environ 15-20 communes confirmées pratiquant le streaming, permettant d'estimer un taux d'adoption de **10-20%**. Les cinq grandes villes wallonnes (Liège, Charleroi, Namur, Tournai, Verviers) diffusent toutes leurs conseils, affichant un taux d'adoption de 100% pour cette catégorie. À l'inverse, les communes rurales et de petite taille peinent à adopter la pratique en raison de contraintes budgétaires et d'infrastructure internet insuffisante. Dans la région de Verviers, plusieurs communes (Jalhay, Spa, Plombières, Malmedy, Stavelot, Thimister-Clermont, Aubel, Stoumont) ont adopté le streaming, suggérant des effets de diffusion régionale.

À Bruxelles (19 communes), au moins 7 communes pratiquent le streaming confirmé : Ville de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Lambert, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Uccle, soit un taux d'adoption minimal de **37%**, probablement plus élevé en réalité (estimé entre 42-53%). (BX1) Ce taux supérieur à la Wallonie s'explique par des ressources plus importantes, une infrastructure numérique urbaine et un nombre total de communes plus gérable. Les accords de coalition de 2019 mentionnaient des projets de streaming pour Ganshoren, Ixelles, Berchem-Sainte-Agathe et Auderghem, suggérant une normalisation progressive dans la capitale. (bx1) (BX1)

YouTube domine comme plateforme de diffusion, offrant hébergement gratuit, capacité de stockage illimitée et accessibilité maximale. (Parlement Francophone Bruxell...) Facebook Live est utilisé occasionnellement (Parlement Francophone Bruxell...) mais soulève des questions sur la pérennité des archives et la protection des données. (Televic) Certaines communes intègrent les vidéos directement sur leurs sites web via des lecteurs embarqués. La plateforme délibérations.be, développée par l'intercommunale iMio pour publier les décisions communales (obligation découlant du décret de 2022), peut intégrer des liens vidéo mais n'est pas conçue comme service de streaming. (Deliberations) (iMio)

Les acteurs face au streaming : tensions entre transparence et contrôle

Les élus favorables au streaming invoquent des **arguments démocratiques fondamentaux**. Fabian Maingain (DéFI), échevin de l'Informatique à Bruxelles-Ville, a défendu le streaming comme nécessité démocratique. (BX1 +2) Philippe Goffin, bourgmestre de Crisnée, le qualifie de "vrai outil démocratique" en soulignant que "ce sont des séances publiques" qu'elles soient suivies physiquement ou virtuellement. (RTBF) (Visons Demain)

Les conseillers d'opposition, dans de nombreuses communes, considèrent le streaming comme mécanisme de contrôle démocratique et outil de responsabilisation des majorités. Marie Leleux (Écolo, Brugelette) a défendu l'investissement malgré les coûts : "C'était un bon investissement, dans l'intérêt du citoyen". (L'Avenir)

Les opposants et réticents expriment un ensemble de préoccupations interconnectées. André Desmarlières, bourgmestre de Bruges, a justifié l'abandon du streaming en 2020 : "C'est une question d'économie avant tout". (L'Avenir) Mais la conseillère Johanna Hubeau a révélé une dimension plus profonde : "Il y a le budget, et aussi le fait que ces diffusions engendrent pas mal de critiques... Quand nous regardons les commentaires, nous voyons que nous sommes bien salis... Il y en a marre d'être ainsi critiqué... Que celui qui veut suivre le conseil communal se déplace...". (L'Avenir) (DHnet) Cette citation cristallise une **tension fondamentale entre transparence démocratique et confort politique**.

Damien Wathélet, bourgmestre de Clavier, favorable mais prudent, propose un streaming différé "pour couper la retransmission en cas de sérieux dérapage" et éviter les interférences en temps réel. (L'Avenir) Cette position illustre la recherche d'un équilibre entre ouverture et contrôle. Les arguments des opposants incluent les contraintes budgétaires (15.000-20.000€ pour des solutions professionnelles), les défis techniques en zones rurales, la peur des critiques en ligne, la préférence pour la présence physique et la complexité de mise en œuvre.

L'association **Periferia**, acteur central de la démocratie participative en Belgique francophone, porte "le projet d'une démocratie participative en cherchant à rééquilibrer les pouvoirs d'influence dans la société". Ses travaux identifient "les insuffisances de la démocratie : partcratie, perte de confiance envers les élus, la tyrannie du court terme". (Periferia) L'organisation a organisé en 2019-2020 des rencontres "Pour une véritable démocratie participative" réunissant 30+ citoyens de 20 communes, plaidant pour des mécanismes permanents de dialogue citoyen. Bien que Periferia ne semble pas avoir publié de plaidoyer spécifique sur le streaming, son cadre théorique positionne la transparence comme **prérequis de la participation**.

L'UVCW joue un rôle de soutien technique et juridique plutôt que d'advocacy politique. L'organisation fournit des modèles de règlements d'ordre intérieur, organise des webinaires ("Réunion à distance des organes : garantir l'accès et éviter les écueils" en décembre 2021, "Transparence et pseudonymisation des données" en mars 2023) et répond aux questions juridiques des communes. (UVCW +3) L'UVCW souligne que le streaming est "laissé à l'appréciation des autorités locales" concernant les coûts et la mise en œuvre, adoptant une position pragmatique respectueuse de l'autonomie communale.

Le ministre Christophe Collignon (ministre des Pouvoirs locaux) a affirmé dans une réponse parlementaire (Question n°103384) que le streaming maintient "le lien entre la population et ses représentants" et note qu'"un nombre croissant de communes" le pratiquent. Toutefois, il précise que la diffusion "n'a pas pour vocation de se substituer à la communication directe en présence" et confirme qu'"**elle n'est pas obligatoire**". (Parlement-wallonie) Dans l'affaire de Sivry-Rance (2020), où la majorité avait coupé le streaming durant les questions de l'opposition, le ministre a confirmé l'illégalité : "Les questions que peuvent poser les conseillers font partie de la séance publique du Conseil. Elles doivent dès lors être retransmises en direct... Il en va de la transparence mais également de la sérénité des débats démocratiques". (Télésambre)

Impact démocratique : promesses théoriques et preuves empiriques limitées

Les bénéfices théoriques du streaming sont régulièrement invoqués mais **rarement mesurés empiriquement**. Brulocalis a référencé un article du Crisp préconisant la diffusion en ligne des conseils communaux comme moyen de "renforcer la transparence, revitaliser la démocratie locale et réguler les pratiques numériques" avec les garde-fous appropriés. (Brulocalis +3) Le streaming permet aux citoyens incapables d'assister physiquement (personnes âgées, handicapées, travailleurs, parents) de suivre les débats en direct ou en différé. Il crée des archives permanentes permettant de comprendre les processus délibératifs, pas seulement les votes finaux, et réduit l'asymétrie d'information entre élus et citoyens.

Pourtant, aucune étude systématique n'a été trouvée sur les taux d'audience ou les métriques d'engagement pour les conseils communaux belges. Brugelette a cité l'incertitude concernant "l'audience potentielle" comme facteur de discontinuation du service. (DHnet) L'absence de données empiriques messurant l'impact sur les taux de participation citoyenne constitue une **lacune critique** dans le débat. Sans preuves d'audience et d'engagement, les arguments en faveur du streaming restent théoriques et vulnérables aux contestations budgétaires.

Des préoccupations émergent concernant l'instrumentalisation politique. L'affaire de Mons en 2023 illustre ces tensions : l'opposition (Mons en Mieux) a accusé la majorité de biais dans la couverture caméra et d'enfouissement du lien vers la vidéo du conseil. (DHnet) Le bourgmestre Nicolas Martin a répondu que différents angles de caméra sont programmés (collège, président, assemblée, sections gauche et droite, chefs de groupe) et que les contraintes techniques limitent les mouvements de caméra. (DHnet +2) Cette controverse révèle que le streaming ouvre des débats sur l'équité et la neutralité, où les choix techniques (angles, timing) acquièrent des implications politiques.

Des changements comportementaux sont observés chez les élus. À Crisnée, il a été noté qu'"au début nous voyions des différences... c'est fini maintenant, nous oublions très vite que nous sommes vus". (RTBF) (Visions Demain) Cette habituation suggère que l'auto-censure initiale se dissipe, mais des préoccupations persistent quant aux risques d'incivités accrues ou de théâtralisation des débats. La question reste ouverte : le streaming améliore-t-il ou dégrade-t-il la qualité des délibérations ?

Les obstacles : un enchevêtrement de contraintes financières, techniques, juridiques et politiques

Les **contraintes financières** dominent les explications de non-adoption. Brugelette payait 15.000€ annuels à NoTélé pour une production professionnelle, coût jugé insoutenable en 2020. (L'Avenir) La Hulpe a estimé à 20.000€ l'équipement nécessaire (caméra principale, caméra intelligente à suivi automatique, multiples microphones). (DHnet) Les solutions professionnelles de fournisseurs comme Televic Conference impliquent des investissements en capital significatifs, plus les coûts récurrents d'entretien, de bande passante internet et d'hébergement de plateforme. (Televic) Les communes rurales et de petite taille, confrontées à des budgets serrés, peinent à justifier ces dépenses.

Des alternatives low-cost existent : Facebook Live avec un smartphone ou une webcam, caméra fixe unique, logiciel de streaming gratuit (OBS) ou payant (Wirecast). Ces solutions basiques coûtent moins de 1.000€ en équipement mais soulèvent des questions de qualité. Le conseil d'experts est clair : **la qualité sonore prime sur l'image** ("un mauvais son est pire qu'une mauvaise image"). Un microphone de qualité est essentiel, la vidéo peut être sommaire. (Cap'Com)

Les **barrières techniques** incluent l'infrastructure internet inadéquate (fibre optique préférée), les systèmes audio professionnels nécessaires (microphones individuels), les systèmes de caméras (fixes ou à suivi automatique), les logiciels de streaming et d'encodage, et le support informatique pour le dépannage durant les séances. (Televic) Les communes rurales citent particulièrement l'insuffisance de connectivité internet. (Parlement-wallonie) Le choix entre simplicité et qualité divise : est-ce qu'un accès imparfait vaut mieux que pas d'accès du tout ?

La **conformité RGPD** ajoute une couche de complexité juridique. La diffusion vidéo des séances de conseil constitue un "traitement de données personnelles" selon le RGPD. (CNIL) (CNIL) Les élus ne peuvent refuser l'enregistrement, considérés comme mandataires publics exerçant des fonctions publiques. Le public présent doit être informé et peut s'opposer à être filmé, (CNIL) (Sictiam) nécessitant une signalétique RGPD à l'entrée et des zones de sièges non filmées. (Parlement-wallonie) Le personnel communal (secrétaires, techniciens) peut s'opposer ; leur consentement est requis. (Sictiam +2) La pseudonymisation des informations sensibles dans les délibérations publiées est obligatoire (Article L3221-8 CDLD). (Deliberations) (uvcw) Des protocoles doivent suspendre l'enregistrement lors des séances en huis clos ou des discussions impliquant des données personnelles.

La **résistance politique et culturelle** représente peut-être l'obstacle le plus insidieux. La peur de critiques publiques accrues transparaît dans le témoignage de Brugelette. (L'Avenir) L'inquiétude que des adversaires politiques utilisent les images à des fins partisanes est exprimée. La réticence à exposer les débats internes et les désaccords persiste. Certains considèrent la transparence comme menaçante plutôt que bénéfique. Le débat sur l'impact du streaming sur la qualité des débats reste non résolu : améliore-t-il la responsabilisation ou encourage-t-il la posture ?

L'**ambiguïté réglementaire** crée de l'incertitude. Aucune obligation légale n'impose aux communes de diffuser leurs conseils (contrairement aux exigences de publication des délibérations). Chaque commune établit ses propres règles dans son Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). (UVCW) (uvcw) Les pratiques varient considérablement entre Wallonie et Bruxelles. Les citoyens peuvent généralement filmer et diffuser selon les principes de séance publique, mais les règles spécifiques varient. (DHnet) (Parlement-wallonie)

Le paradoxe des niveaux de pouvoir : plus on monte, mieux on diffuse

Le contraste avec les niveaux de pouvoir supérieurs est **saisissant et révélateur**. Le Parlement wallon dispose de ParlWal TV, service de streaming professionnel lancé en 2018 sur YouTube pour toutes les séances plénières et commissions. La production multi-caméras est professionnelle, les archives complètes sont disponibles en ligne, et les comptes rendus intégraux écrits sont publiés. Le Parlement bruxellois offre streaming audio et vidéo de toutes les séances plénières et commissions, (Parlement Francophone Bruxell...) avec traduction en temps réel

disponible. Le Parlement francophone bruxellois maintient une chaîne YouTube pour les vidéos de séances (direct et replay). [Parlement Francophone Bruxell...](#) Le Parlement fédéral (La Chambre) dispose d'une plateforme vidéo complète ([media.lachambre.be](#)) avec production multi-caméras professionnelle et archives exhaustives de tous les débats.

Cette infrastructure professionnelle systématique aux niveaux régional et fédéral repose sur des **budgets dédiés, des équipes techniques spécialisées et une normalisation culturelle** : le streaming est attendu par les citoyens et les médias, non perçu comme innovant. Les parlements disposent de départements informatiques et d'infrastructures intégrées que les communes ne possèdent généralement pas.

Le paradoxe est frappant : le **niveau de pouvoir le plus éloigné du citoyen (fédéral) est le plus transparent**, tandis que le **niveau le plus proche (communal) reste le plus fermé**. Cette inversion des attentes démocratiques soulève des questions fondamentales sur les priorités politiques et l'allocation des ressources. Si la démocratie locale est "l'école de la démocratie", pourquoi est-elle moins accessible que les parlements nationaux ? Cette contradiction suggère que les obstacles ne sont pas uniquement techniques ou financiers, mais reflètent des choix politiques et des cultures institutionnelles différentes.

Bonnes pratiques et recommandations : des voies vers la généralisation

L'expérience accumulée depuis 2018 permet d'identifier des **modèles d'implémentation réussis et des erreurs à éviter**. L'approche échelonnée par budget offre des options pour toutes les communes. Le niveau basique (moins de 1.000€) utilise Facebook Live ou YouTube avec smartphone/webcam, caméra fixe unique et microphone de qualité (priorité absolue sur l'image). Le niveau intermédiaire (1.000-5.000€) emploie webcam professionnelle ou caméra d'entrée de gamme, logiciel de streaming (OBS gratuit ou Wirecast payant), microphones multiples pour les conseillers et commutation simple entre angles de caméra. Le niveau professionnel (20.000€+) intègre le système Televic Conference avec caméras et microphones intégrés, suivi automatique des intervenants, plateformes de streaming professionnelles et intégration avec vote électronique et gestion d'agenda. [Cap'Com](#) [Televic](#)

Le **modèle de partenariat NoTélé en Wallonie picarde** illustre une approche collaborative : cette télévision communautaire offre un service de diffusion professionnelle à sept communes participantes (Ath, Beloeil, Flobecq, Péruwelz, Mouscron, Tournai, et antérieurement Bruglette). Les vidéos sont disponibles sur le site de NoTélé et ceux des communes partenaires, partageant l'infrastructure pour réduire les coûts individuels. [DHnet](#) Ce modèle présente des avantages de qualité professionnelle, d'économies d'échelle et de normes cohérentes entre communes. Ses limites incluent des coûts toujours significatifs et le fait que 10 communes sur 17 de la région ne participent pas, soulignant que même les modèles partagés ne garantissent pas l'adoption universelle.

Les **études de cas offrent des leçons contrastées**. Crisnée représente une réussite : après un premier essai infructueux huit ans auparavant en raison de limitations techniques, la commune a relancé le streaming en février 2022 avec la technologie améliorée de Facebook Live. [RTBF](#) Le bourgmestre Philippe Goffin l'a défendu comme outil démocratique, et les conseillers se sont rapidement adaptés aux caméras. [RTBF](#) [Visions Demain](#) L'exemple démontre que l'évolution technologique réduit les barrières au fil du temps et que l'engagement du leadership politique est crucial.

À l'inverse, Brugelette illustre les défis de durabilité. Après avoir contracté avec NoTélé pour 15.000€ annuels, la commune a discontinué en 2020, citant le budget comme raison première mais révélant une préoccupation secondaire : "cela engendre pas mal de critiques". (L'Avenir) L'opposition a défendu la valeur de transparence, arguant que le coût pourrait être compensé par la réduction d'autres dépenses et que des alternatives low-cost (Facebook) existent. (L'Avenir) (DHnet) Cette expérience enseigne que la durabilité exige un engagement budgétaire continu, que la volonté politique peut faiblir si les critiques sont perçues comme menaçantes et qu'il faut démontrer la proposition de valeur pour justifier les coûts.

La controverse de Mons (2023) soulève des questions d'équité. L'opposition Mons en Mieux a accusé la majorité de couverture caméra inégale favorisant le pouvoir et d'enfouissement du lien vers la vidéo du conseil dans les actualités. (DHnet) Le bourgmestre Nicolas Martin a expliqué que différents angles de caméra sont programmés et que les contraintes techniques (opération manuelle, dégradation de qualité avec mouvement excessif) limitent les options. Il a souligné : "Le conseil n'est pas un outil de propagande... ce qui compte, c'est la nature des débats et des décisions". (DHnet +2) L'affaire illustre que le streaming ouvre des débats sur équité et neutralité, que les choix techniques ont des implications politiques et que la transparence sur les protocoles de diffusion est importante.

Un **cadre de conformité RGPD** doit inclure : signalétique et information aux entrées de la salle expliquant l'enregistrement, les finalités et les droits ; zones de sièges non filmées pour le public s'opposant ; protection du personnel avec consentement des employés non élus et techniques minimisant leur visibilité ; protocole de suspension pendant les huis clos ou discussions de données personnelles ; politique claire de conservation des données et procédures d'exercice des droits RGPD (accès, effacement, opposition). (Parlement-wallonie)

Les **recommandations pour une implémentation progressive** incluent cinq phases : (1) tests de diffusion avec équipement existant (smartphone/ordinateur portable), (2) évaluation de l'engagement et identification des problèmes techniques, (3) budgétisation d'équipement approprié selon besoins et ressources, (4) intégration avec les initiatives de transparence plus larges (plateforme délibérations), (5) expansion aux réunions de comm (Visons Demain) issions si succès. L'exemple de Crisnée démontre qu'une approche de projet pilote permet l'évaluation avant l'investissement majeur, avec adaptations basées sur le feedback citoyen et la performance technique.

Pour les **autorités régionales et fédérales**, des mécanismes de soutien sont nécessaires : programme de subventions (suggéré dans une question parlementaire wallonne de 2021), assistance technique via plateforme ou service régional, lignes directrices standardisées du SPW/Brulocalis, clarté légale sur le cadre de diffusion et conformité RGPD, et soutien infrastructurel garantissant un haut débit adéquat dans toutes les communes. Le renforcement des capacités inclurait des programmes de formation pour le personnel informatique communal, des pools d'équipement partagé pour les petites communes et des cadres de coopération intercommunale technique.

Les **organisations démocratiques et la société civile** ont un rôle d'advocacy à jouer : promouvoir le streaming comme norme de transparence plutôt qu'innovation, documenter l'impact via enquêtes citoyennes et métriques d'engagement, partager les meilleures pratiques et histoires de réussite, et soutenir les communes confrontées à

la résistance politique avec des arguments démocratiques. Un **besoin critique de recherche** émerge : études systématiques des patterns d'audience et d'engagement, analyses comparatives des coûts versus bénéfices démocratiques, évaluations de différents modèles techniques (qualité, coût, accessibilité) et évaluations d'impact à long terme sur la confiance citoyenne et la participation.

Vers une démocratisation de la démocratie locale : scénarios et trajectoires

Trois scénarios d'évolution se dessinent pour les prochaines années. Le **scénario pessimiste** (statu quo fragmenté) verrait la majorité des communes maintenir la non-diffusion en raison de contraintes budgétaires et de résistances politiques. Le streaming resterait l'apanage des grandes villes et communes progressistes, créant une inégalité démocratique territoriale durable entre citoyens urbains et ruraux. L'absence de données empiriques sur l'impact continuerait à affaiblir les arguments en faveur de l'adoption. Ce scénario perpétuerait le paradoxe actuel : plus transparence au sommet de la pyramide politique, moins à la base.

Le **scénario optimiste** (normalisation progressive) impliquerait l'adoption croissante favorisée par la baisse des coûts technologiques, une génération de nouveaux élus natifs du numérique valorisant la transparence et la pression citoyenne post-COVID pour le maintien de l'accès distant. Des initiatives régionales (subventions, plateformes mutualisées) faciliteraient l'adoption par les petites communes. L'émergence de données sur l'engagement citoyen renforcerait la proposition de valeur démocratique. Le streaming deviendrait progressivement la norme attendue, non l'exception célébrée, à horizon 5-10 ans. Ce scénario nécessite volonté politique régionale et investissement public soutenu.

Le **scénario intermédiaire** (obligation légale) verrait le législateur wallon/bruxellois imposer le streaming comme obligation, suivant le modèle du décret de 2022 sur la publication des délibérations. Une mise en œuvre échelonnée selon la taille des communes serait accompagnée de subventions régionales pour l'équipement et de normes techniques minimales (qualité audio obligatoire, vidéo recommandée). Ce scénario émergerait si l'adoption volontaire stagne et que la pression démocratique s'intensifie. Il éviterait l'inégalité territoriale mais soulèverait des tensions sur l'autonomie communale et nécessiterait un financement régional substantiel.

Les **facteurs critiques de succès** qui détermineront la trajectoire réelle incluent : l'engagement du leadership envers la transparence plutôt que l'intérêt politique personnel, des ressources adéquates via financement direct ou partenariats créatifs, la simplicité technique évitant les solutions sur-ingénierisées, la clarté légale sur RGPD et droits de diffusion, la demande citoyenne exprimée via consultation et engagement, et l'évolution culturelle considérant la transparence comme impératif démocratique plutôt que menace.

Conclusion : un test pour la démocratie locale du 21^e siècle

La retransmission des conseils communaux en Belgique francophone cristallise les tensions fondamentales de la démocratie locale contemporaine : entre ouverture et contrôle, entre transparence et confort, entre possibilités techniques et volonté politique. Le cadre juridique basé sur l'Article 162 de la Constitution est solide, les technologies sont accessibles et abordables, les bénéfices démocratiques sont intuitivement évidents. Pourtant, sept ans après les premières expérimentations pionnières et cinq ans après l'accélération pandémique, **seule une minorité de communes maintient le streaming**.

Cette situation révèle que les obstacles ne sont pas principalement techniques ou juridiques, mais **culturels et politiques**. La peur du regard citoyen, l'anxiété face à la critique, la préférence pour la fermeture plutôt que l'ouverture caractérisent une partie significative de la classe politique locale. Paradoxalement, alors que la transparence est célébrée en rhétorique, elle est contournée en pratique. L'inversion où les parlements régionaux et fédéral, plus éloignés des citoyens, sont plus accessibles que les conseils communaux, proches des citoyens, défie la logique démocratique.

La pandémie de COVID-19 a prouvé qu'une adoption universelle était possible lorsque la contrainte légale l'imposait. Le retour à la fragmentation post-pandémique démontre qu'en absence d'obligation, les résistances prévalent. Les expériences de Brugelette, Sivry-Rance et Mons illustrent comment le streaming devient un enjeu de pouvoir : qui contrôle l'image, qui définit la narration, qui décide ce qui mérite d'être vu ?

L'absence de recherches empiriques sur l'impact du streaming - audience réelle, engagement citoyen mesuré, effets sur la participation - constitue une **lacune stratégique** qui affaiblit les arguments des promoteurs de la transparence. Sans données, les décisions reposent sur convictions idéologiques et calculs politiques plutôt que sur preuves. La confusion concernant les travaux de Vincent Lefebvre, chercheur au Crisp qui n'a finalement pas publié sur ce sujet spécifique mais sur la captation judiciaire, souligne l'absence d'attention académique à cette question pourtant démocratiquement centrale.

La voie vers une généralisation du streaming nécessite une approche multidimensionnelle : soutien financier régional pour réduire les barrières économiques, simplicité technique privilégiant des solutions accessibles, recherche empirique documentant l'impact réel, leadership politique assumant la transparence comme valeur cardinale, et pression citoyenne maintenue pour l'accessibilité de la démocratie locale. Les modèles collaboratifs comme le partenariat NoTélé, les approches low-cost via Facebook Live et les plateformes comme délibérations.be démontrent que des solutions existent pour tous les contextes.

Ultimement, la question n'est pas technique mais politique : **quelle démocratie locale voulons-nous pour le 21^e siècle ?** Une démocratie de proximité physique exclusive, où seuls les citoyens disponibles et mobiles peuvent suivre leurs élus ? Ou une démocratie hybride, combinant présence physique et accessibilité numérique, où la transparence par défaut remplace l'opacité par défaut ? La réponse à cette question déterminera si le streaming devient l'exception valorisée ou la norme attendue, si la démocratie locale belge francophone s'ouvre réellement aux citoyens du 21^e siècle ou reste enfermée dans les paradigmes du 20^e siècle.

Les prochaines années seront décisives. La régression post-COVID sera-t-elle confirmée ou renversée ? Le législateur interviendra-t-il ou laissera-t-il l'adoption fragmentée perdurer ? Les citoyens exigeront-ils l'accès ou accepteront-ils l'exclusion ? Les réponses à ces questions définiront non seulement l'avenir de la retransmission des conseils communaux, mais la nature même de la démocratie locale en Belgique francophone : ouverte ou fermée, inclusive ou exclusive, du 21^e siècle ou du 19^e siècle.